

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-8

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2022-8

**Blanquefort - Ecoparc - Cession d'un terrain d'environ 40 184 m² à la société HDF -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Hydrogène de France (HDF) créée en 2012, spécialisée dans la production de pile à Hydrogène, souhaite s'implanter sur l'ancien terrain des Circuits de Ford, dans l'Ecoparc de Blanquefort.

En effet, afin d'engager la réindustrialisation du site, à la suite de la fermeture de l'usine Ford, et permettre l'arrivée de nouveaux emplois, Bordeaux Métropole a voté en conseil métropolitain du 14 février 2020 le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le terrain des circuits. L'objectif était double : faire connaître cette opportunité foncière aux acteurs économiques locaux, détecter et faire émerger des projets d'entreprises susceptibles de s'implanter. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 9 mars 2020. Le conseil métropolitain du 23 octobre 2020 procède à l'adoption du bilan de la procédure et des orientations que la collectivité souhaite donner à cette opération. Par ailleurs, la délibération définissait les prochaines étapes de la procédure et précisait que la Métropole engageait d'ores et déjà des contacts avec les trois projets d'entreprises déposés pour « *confirmer, préciser leurs projets notamment les plannings liés à ces projets afin de les accompagner dans leur projet d'implantation ou de relocalisation sur le terrain des circuits ou à proximité* ».

L'une de ces trois entreprises était la société HDF, qui a manifesté son souhait de s'implanter sur une partie des terrains des circuits. Des ateliers sont en cours sur la conception du permis de construire en lien avec les services métropolitains et la ville de Blanquefort.

Il s'agit d'une cession partielle des parcelles CA 17 et CA 86 situées rue Jean Duvert à Blanquefort. Il est prévu de céder une emprise foncière d'environ 40 184 m² sur une contenance cadastrale totale de 120 240 m²

Le projet permettant la création d'une centaine d'emplois, prévoit la création d'un bâtiment comprenant 250 m² d'espaces d'accueil et de restauration, 1 000 m² de bureaux, 770 m² d'ateliers et locaux de production, et d'une halle productive de 2 600 m². Selon l'évolution de l'activité, une extension sera possible sur l'emprise cédée.

Le projet retenu est compatible avec les politiques de développement économiques des PME/PMI (Petites et moyennes entreprises, Petites et moyennes industries) et avec les objectifs de réindustrialisation du site. Il a reçu un avis favorable de la mairie de Blanquefort.

Il est proposé que la vente de ce bien s'effectue au prix de **50 €/m² HT**, TVA en sus

conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique.

Afin de concrétiser son engagement, la société HDF a signé une convention valant promesse d'achat.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à la société, dans les conditions prévues par ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 5217-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 321114,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2021-33056-64125 du 6 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de céder à la société HDF un foncier représentant 40 184 m² sur l'Ecoparc de Blanquefort afin de permettre à cette société de réaliser son projet,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la Société Hydrogène de France (HDF) pour un montant de 50 €/m² H.T. (TVA en sus), soit 2 009 200 € Hors taxes, avec faculté de se substituer à toute personne physique ou morale devant réaliser l'opération projetée avec l'accord de Bordeaux Métropole, d'un terrain nu de 40 184 m² (parcelles référencées CA 17p et CA 86p), sis rue Jean Duvert dans l'écoparc de Blanquefort,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes afférents à cette transaction.

Article 3 : d'imputer le montant de la recette au chapitre 77, article 775, fonction 61, du budget principal de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST